

PLF 2025 : 26,8 Md€ pour le MESR (+89 M€) ; un tiers de la marche initiale de la LPR assuré

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°340635 - Publié le 10/10/2024 à 20:10

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 11/10/2024 à 08:30



© Mesri



Écoutez la synthèse

00:00

00:00  

Les crédits alloués au MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) en 2025 s'élèvent à 26,8 Md€ dans le cadre du PLF (Projet de loi de finances) 2025, hors financements issus du Programme d'investissements d'avenir et de France 2030, indique ce dernier le 10/10/2024. Ils progressent de 89 M€ par rapport au budget 2024, une fois déduits les 588 M€ annulés sur les trois programmes gérés par le ministère par le décret du 21/02/2024.

Sur ce montant sont prévus :

- 15,3 Md€ pour le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » (+91 M€, selon le MESR) ;
- 8,3 Md€ pour le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (+67 M€, selon le MESR) ;
- et 3,2 Md€ pour le programme 231 « Vie étudiante ».

Sur la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur), « un tiers » de la marche initiale (+500 M€) est prévu.

« Le contexte est tendu, il est difficile et nous nous réjouissons d'avoir pu sécuriser le cœur de la LPR et ainsi d'avoir pu obtenir du Gouvernement un budget en hausse pour 2025 », indique l'entourage du ministre, Patrick Hetzel.

Le MESR affiche quatre priorités :

- « Renforcer l'attractivité des carrières scientifiques et l'investissement dans la recherche.
- Améliorer la réussite des étudiants à travers une politique sociale s'exprimant par l'amélioration de l'offre de logements, une restauration à tarif modéré et les bourses sur critères sociaux.
- Accroître la performance des établissements d'enseignement supérieur au travers des contrats d'objectifs, de moyens et de performance.
- Poursuivre la transformation du parc immobilier des établissements en continuant à investir notamment dans la rénovation énergétique du parc universitaire et des Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires). »

Quant au budget total de la Mires (Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur), qui inclut celui de MESR mais aussi les moyens d'autres ministères consacrés à l'Esri, il est de 31,7 Md€ en autorisations d'engagement et 31,3 Md€ en crédits de paiements

Les moyens dédiés aux carrières

Le M. (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) ESR (Enseignement supérieur et recherche) indique que le PLF 2025 permet le respect des engagements pris dans le protocole RH du 12/10/2020. Il financera :

- Le nouveau régime indemnitaire des chercheurs et enseignants-chercheurs avec près de 68 M€ alloués.
- Les restructurations des personnels enseignants-chercheurs et des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et sociaux et de santé pour un montant de 10 M€.
- La convergence indemnitaire entre les personnels ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRE (Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation)) des universités et ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA (Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs)) des opérateurs de recherche pour un montant de 16 M€.
- Les primes des personnels enseignants du second degré exerçant dans le supérieur (ESAS), revalorisées de 358 €, atteignant 3 501 € au le 01/01/2025 pour 5 M€.
- L'alignement du régime des professions libérales sur le régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (Ripec (Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs)) pour 1 M€.
- La rémunération minimum des contrats doctoraux augmentera de 100 €, pour atteindre 2 200 € brut par mois pour une enveloppe de 22 M€ en 2025.
- Deux mesures pour 12 M€ chacune, l'une en faveur des personnels des Epic et une autre pour diverses catégories de personnels du ministère de l'ESR comme les contractuels et la revalorisation statutaire des jeunes chercheurs.

Mesures Guerini en faveur des fonctionnaires et contribution au CAS pensions

« Les mesures Guerini ne sont pas compensées » en 2025, indique le ministère. « Nous reconduisons les budgets 2024 pour les établissements, donc la compensation qui était en 2024 est forcément reconduite », nuance-t-il.

En ce qui concerne l'augmentation du coût des fluides, celle-ci « est comprise dans la subvention pour charge de service public versée à chacun des établissements et qui sera reconduite en 2025 ».

Enfin, « l'annonce a été faite publiquement qu'il y aura un relèvement du taux de contribution pour le CAS (Compte d'affectation spéciale) pensions, même si le décret n'est pas encore sorti. Nous l'attendons. Dans l'état actuel des choses, en revanche, il n'y a pas de compensation prévue. »

LPR : « Nous disposons d'un tiers de la marche initiale prévue pour 2025 »

« Nous sommes dans une logique où il y a eu des attentes importantes, elles sont légitimes, elles étaient inscrites dans la LPR. Les moyens dont nous disposons ne permettent pas de financer toute la LPR, néanmoins le budget est en hausse [par rapport à la LFI (Loi de finances initiale) 2024]. Nous pourrions financer une partie des actions qui ont été prévues », indique l'entourage du ministre.

La marche LPR initialement prévue pour 2025 était de +500 M€, dont 469 M€ sur les programmes du MESR. « Nous disposons d'un tiers de la marche initiale prévue pour 2025. »

Interrogé sur les mesures de la LPR auxquelles le MESR a renoncé dans le cadre du PLF 2025, il indique : « À ce stade, nous ne renonçons à aucune mesure. Les mesures prévues dans la LPR sont pour certaines moins dotées qu'anticipées initialement, mais elles seront dotées. »

Deux exemples sont donnés :

- « Les CPL (Chaire de professeur junior) seront moins dotées sans doute. »
- « Les dotations pour l'innovation — en particulier les Satt — seront moins dotées qu'attendues, ce qui ne signifie pas qu'elles ne seront pas dotées. Le budget 2024 prévoyait une dotation de 50 M€ pour le transfert du PIA vers les Satt, il n'y a pas de revalorisation en 2025. »

Le ministère ne présentera la répartition exacte des crédits qu'une fois le débat parlementaire clos, car « un certain nombre d'amendements peuvent être votés et acceptés, qui modifieront les répartitions dont nous parlons ». Un bilan de la LPR sera également proposé, comme prévu par la loi.

L'ANR et les PEPR

Le budget d'intervention de l'ANR (Agence nationale de la recherche) est porté à 1,4 Md€ en autorisation d'engagement (+120 M€ en 2025).

- « C'est un budget qui est en croissance, mais la LPR prévoyait une augmentation supérieure. Dans le cadre des arbitrages qui ont dû être rendus de façon à pouvoir satisfaire les contraintes globales du budget, l'augmentation initialement prévue dans la LPR pour l'ANR a dû être rabotée. La dotation initiale était de 100 M€ supplémentaires. »
- « C'est ensuite à l'ANR de faire ses propres arbitrages à terme dans les orientations stratégiques. »

Le ministère signale aussi des moyens provenant de France 2030 :

- 300 M€ pour le programme « recherche à risque » ;
- 350 M€ pour de nouveaux PEPR (Programmes et équipements prioritaires de recherche).

Le réseau des œuvres

Les moyens dédiés au Cnous (Centre national des œuvres universitaires et scolaires) et aux Crous s'élèvent à 700 M€ (30 M€ de subvention), selon le MESR.

« Cet effort permettra notamment de faire face à la hausse de fréquentation dans les restaurants universitaires (+2 613 places en 2025), tout en améliorant la qualité des repas dans un contexte de coût croissant des denrées alimentaires. »

Une subvention d'investissement de 25 M€ est prévue pour les logements du réseau des œuvres.

Le repas à 1 € pour les étudiants boursiers et ceux en situation de précarité est maintenu.

S'agissant de la mise en œuvre de la loi Levi du 13/04/2023 visant à développer une offre à tarif modéré sur tous les territoires, +13 M€ sont prévus en 2025 pour un total de 38 M€ sur l'année civile.

« Cette somme permettra de renforcer le déploiement de la contractualisation avec des partenaires pour offrir des repas équilibrés à tarif social, et de mettre en place une aide financière individuelle pour les étudiants sans accès direct à cette offre. »

La réforme des bourses

Sur les chantiers de la réforme des bourses, en lien avec la solidarité à la source, le ministère indique :

« Cette réflexion est importante, elle est toujours en cours. Son objectif est de permettre une attribution plus juste des bourses. Ce travail, nous le continuons, il est en cours, et nous espérons que d'ici fin 2024 nous serons en mesure d'arriver à un certain nombre de conclusions. »

Quant à l'intégration d'une revalorisation des barèmes en 2025, « c'est un sujet toujours en cours. Un certain nombre d'ajustements fins restent encore à faire ».

La performance des établissements

Le PLF 2025 « pérennise une enveloppe de 35 M€ permettant le lancement de la troisième vague des Comp auprès de 55 établissements. Il offrira également une capacité de financement pour les Comp signés et à venir en 2025 pour les organismes de recherche ».

34 établissements avaient été financés en vague 1, et 42 en vague 2, avec la même enveloppe.

L'entourage du ministre déclare : « Nous sommes ici en parfait alignement avec la méthode qui a été définie par le Premier ministre, qui renforce la démarche de contractualisation et de responsabilisation des décideurs publics. »

Contexte budgétaire général

« Les textes financiers pour 2025 (PLF / PLESS (projet de loi de financement de la sécurité sociale.)) visent un objectif de déficit cible à 5,0 % à l'issue du débat parlementaire, en partant d'un déficit public de 5,2 % du PIB en 2025 en texte initial », indique Bercy dans le PLF 2025 révélé par Contexte le 10/10.

Par ailleurs, le Gouvernement soumettra au Parlement, au cours des débats, une économie additionnelle de 5 Md€. « Cette mesure de diminution des plafonds de crédits, qui a vocation à être répartie entre les ministères, sera équivalente à l'annulation de près de la moitié des crédits qui constituent habituellement la mise en réserve de début de gestion. »

« Sur les 60 Md€ d'économies à réaliser, les deux tiers (soit environ 40 Md€) seront portés par des mesures de modération et de réduction de la dépense publique. Cet effort en dépense sera partagé équitablement entre l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale. »

« Les mesures sur les recettes représentent environ un tiers de l'effort total de consolidation des comptes publics, soit environ 20 Md€. »

© News Tank Éducation & Recherche - 2024 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »